

Jean Chastel (*Jean Châtel*) est un jeune homme qui tenta d'assassiner Henri IV le 27 décembre 1594. Il fut exécuté, en place de Grève deux jours plus tard.

Le jeudi 29 décembre 1594, à deux heures, le dit arrêt ayant été prononcé contre Jean Chastel, il fut mené en la chambre du questionnaire, où ayant été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, en la présence des commissaires et députés, il persista dans ses réponses qu'il avait faites au procès; et ajouta qu'il avait entendu dire aux Jésuites qu'il n'était pas permis de souffrir les Rois tyrans, et qu'il croyait obtenir grâce et rémission de ses péchés envers Dieu, lequel il priaît lui donner patience en ses souffrances et tourments, qu'il souffrait pour la gloire de son saint nom.

Après qu'il fut tiré hors de la question, qu'on l'eut laissé quelque temps en repos pour reprendre ses esprits, il demanda son confesseur, auquel il dit humblement qu'il s'accusait d'impatience qu'il avait en ses tourments; qu'il priaît Dieu de lui pardonner, et à ses persécuteurs. Il fut mené à la chapelle, où ayant été environ une heure, il fut tiré hors de la prison, mis dans un tombereau, et mené devant la principale porte de l'église de Notre-Dame, où il fit amende honorable.

Cela fait, il fut mené à la place de Grève, et là, sur un échafaud qui y était dressé, on le fit mettre à genoux, la face devant la croix, et l'exécuteur lui ayant lié à la main droite le Cousteau duquel il avait blessé le Roi, il lui mit le bras sur un billot qui y était exprès, et d'un coup de couperet lui coupa la main au poignet; après il lui mit le bras dans un petit sac plein de son et de cendres, pour éteindre le sang.

Cela fait, il fut mis sur un autre échafaud plus bas, couché sur le dos entre deux poteaux qui étaient plantés en terre, et lié chacun de ses quatre

membres à la bricole (courroie de harnais) qui tenait au col d'un cheval, et attaché par le bout à un bras ou à une jambe, dans cette position il fut tenaillé, avec des tenailles rougies au feu, au bras, aux cuisses et aux jambes, soit en huit endroits différents.

Après cela, les quatre chevaux, qui avaient chacun un de ses membres attachés, étant chassés à coups de fouets par chacun un charretier qui les conduisait, après plusieurs tirades y restèrent. Enfin son corps fut déchiré et démembré en quatre quartiers; lesquels quartiers, avec la tête et le surplus de son corps, furent jetés dans un feu ardent qui était préparé à cette fin auprès de l'échafaud, où le tout fut consumé et réduit en cendres, lesquelles cendres furent jetées au vent avec une pelle, par l'exécuteur.

Et ainsi finit misérablement la vie de Jean Chastel, le père et la mère duquel furent menés à la porte Saint-Jacques, et mis hors la ville le même jour, et enjoint de sortir incessamment hors du royaume, à peine de la vie.

Sitôt après ladite exécution d'arrêt, et que les Jésuites furent sortis hors de Paris, il fut mis des maçons et autres ouvriers en besogne pour démolir et abattre la maison des Chastel, devant la grande porte du palais, qui fut entièrement rasée. Et comme l'action était mémorable à la postérité, et qu'on voulait faire savoir aux générations futures une chose si extraordinaire, il fut élevé et érigé, à la place où était ladite maison, une haute pyramide fort artistement faite, avec plusieurs figures parfaitement bien taillées, et de grandes lames de marbre noir où était écrit sur chacun des côtés, en lettres d'or, une inscription sur cet événement.